

AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE ET MEDICO SOCIALE
DELEGATION TERRITORIALE DU LOIRET

PREFECTURE DU LOIRET

ARRETE

**modifiant l'arrêté n°2014-DT45-CODAMUPSTS-003 portant nomination des membres du
Comité départemental de l'aide médicale urgente
de la permanence des soins et des transports sanitaires**

Le Préfet du département du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de M.DAMIE comme directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

Vu le décret du 18 septembre 2014 nommant Monsieur Michel JAU, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté n° 2014-DT45-CODAMUPSTS-003 du 10 octobre 2014, et de son annexe, portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanences des Soins et des Transports Sanitaires,

Considérant, les candidatures proposées conformément aux dispositions de l'article R 6313-1-1 du code de la santé publique;

Sur proposition du délégué territorial du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et du secrétaire général de la Préfecture du Loiret

ARRETEMENT

Article 1^{er}: les modifications apportées à l'arrêté n°2014-DT45-CODAMUPSTS-003 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Loiret, sont précisées en gras italique, comme suit :

1°- Au titre des représentants des collectivités territoriales

a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :

Alexandrine LECLERC

b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires ou, à défaut, élus par le collège des maires du département :

Jean-Pierre DURAND, Maire de Chaingy

Sophie PALANT, adjointe au Maire d'Olivet

2°- Au titre des partenaires de l'aide médicale urgente

a) Un médecin responsable du SAMU :

Docteur Stéphane BATHELLIER

Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :

Docteur Guillaume AUCHERES

b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

Didier POILLERAT, Directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise

c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ou son représentant :

Hugues SAURY

d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours :

Colonel Jean-François ROCHE

e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :

Médecin-chef, Colonel Erik BOQUET

f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations :

Lieutenant Colonel Rodolphe BIDAULT

3°- Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :

Titulaire : Docteur Edmond GALIPON

Suppléant : Docteur Philippe LINASSIER

b) Quatre représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :

Titulaire : Docteur Pierre BIDAUT

Suppléant : en attente de nomination

Titulaire : Docteur Laurent JACOB

Suppléant : en attente de nomination

Titulaire : Docteur Matthieu LECUIT

Suppléant : en attente de nomination

Titulaire : Docteur Patrick FOUCHER

Suppléant : en attente de nomination

c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française :

Titulaire Alexandra LITROP

Suppléant : **Franck GUEREMY**

d) Deux praticiens hospitaliers sur proposition chacun respectivement des deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :

SAMU de France

Titulaire : en attente de nomination

Suppléant : en attente de nomination

Association des Médecins Urgentistes de France

Titulaire : en attente de nomination

Suppléant : en attente de nomination

e) Un médecin sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé :

Fédération de l'Hospitalisation Privée du Centre

Titulaire : en attente de nomination

Suppléant : en attente de nomination

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de la permanence des soins au plan départemental :

Association pour le Service des Urgences Médicales du Montargois :

Titulaire : Docteur François PERRIN

Suppléant : Docteur Marie DECREUSE

Association SOS Médecins :

Titulaire : Docteur Xavier DELLA VALLE

Suppléant : Docteur Jérôme ELAERTS

Association de la Maison Médicale de Garde du Sullias

Titulaire : en attente de nomination

Suppléant : en attente de nomination

Association pour la Permanence des Soins de l'Agglomération Orléanaise

Titulaire : Docteur Antoine BASTIER

Suppléant : en attente de nomination

Association de la Permanence des Soins de l'Agglomération Sud Orléanaise

Titulaire : **Docteur Laurent VILLE**

Suppléant : Docteur Stéphane VIGIER

Association des Médecins Généralistes du Pithiverais

Titulaire : Docteur Marie-Véronique CONSTANT

Suppléant : Docteur François GUILLEMONT

Association des Médecins Régulateurs Généralistes du Loiret

Titulaire : Docteur Vincent POCQUET

Suppléant : Docteur Thérèse BENOIST

Association des Médecins généralistes du Giennois

Titulaire : **Docteur Philippe GUILLOT**

Suppléant : en attente de nomination

g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :

Titulaire : Olivier BOYER, Directeur Général du CHRO

Suppléant : Marie MULLER, Directrice des affaires médicales et de la recherche clinique

h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :

Fédération de l'Hospitalisation Privée de la région centre

Titulaire : Patrick ROUSSEL , Directeur général du Pôle Santé Oréliance,

Suppléant : en attente de nomination

Fédération des Etablissements. Hospitaliers et d'Aide à la Personne

Titulaire : **Dominique DE COURCEL**,

Suppléant : **Jean-François VERHULST**,

i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Chambre Nationale des Services d'Ambulances

Titulaire : Jean-Pierre ANDESQUARD,

Suppléant : François HORSTMANN

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers

Titulaire : Carlo ALVES,

Suppléant : Sandra BOUANNA

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers

Titulaire : Pierre THAILLET,

Suppléant : Aurélien ANDESQUARD,

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers

Titulaire : Paul-Henri FABRE,

Suppléant : en attente de nomination

j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

Association Transports Sanitaires d'Urgence et des Services Ambulanciers 45

Titulaire : Stéphane ENGEL

Suppléant : en attente de nomination

k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :

Titulaire : Marceline GRILLON

Suppléant : Odile DERACHE

l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine

Titulaire : Jean-Marc FRANCHI

Suppléant : Didier MACHICOANE

m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national

Syndicat des pharmaciens du Loiret

Titulaire : Olivier AGARD,

Suppléant : Lionel ROUSSEAU

n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes

Titulaire : Docteur François FAVRE

Suppléant : Docteur Michel DUMAY

o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes

Titulaire : Docteur Bertrand GUERIN

Suppléant : **Véronique GAUCHER-MOULIS**

4°- Au titre des associations d'usagers

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir d'Orléans

Titulaire : **Bernard BAURRIER**,

Suppléant : **Marie-Claude MOUSSET**

Article 2 : Les modifications , ci-dessous, sont apportée à l'annexe n°1 de l'arrêté n°2014-DT45-CODAMUPSTS-003 :

Conformément au 9° de l'article R 6313-5 du code de la santé publique, les trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental sont les suivants :

Deux représentants des collectivités territoriales :

En attente suite à la nomination d'un nouveau conseiller départemental

Un médecin d'exercice libéral :

Docteur Edmond GALIPON

Conformément au dernier paragraphe de l'article R 6313-5 du code de la santé publique, le Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, et le Préfet, peuvent se faire assister des personnes de leurs choix et nomment :

Mme le docteur Barbara TISSERON, en qualité de responsable des urgences pédiatriques du CHRO, **ou son représentant**

M le docteur Olivier MAITRE, en qualité de responsable des urgences adultes du CHRO, **ou son représentant**

Mme Laure LARISSE, en qualité de directrice de la CPAM, coordinatrice régionale de la gestion du risque, **ou son représentant**

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

-soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

-soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du département du Loiret et Monsieur le délégué territorial du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département du Loiret, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Orléans, le 4 mai 2015

Le Préfet du Loiret,

Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

Signé :

Michel JAU

Philippe DAMIE